



Coupe Province de Liège Dames

But :

Le but de cette compétition est de permettre à tous les clubs, petits et grands, de se rencontrer et de convoiter la Coupe de la Province.

La participation gratuite à la Coupe est réservée aux seuls clubs de la F.B.F.P., issus de notre Province.

L'inscription se fait obligatoirement via le formulaire en ligne sur le site de province par le responsable du club.

Date butoir des inscriptions : 31 août.

Cette compétition donne accès aux 1/8 de finale de la Coupe des clubs Francophones Dames.

Règlement :

Le tirage se déroulera lors de la séance d'information de septembre.

- I. Une équipe est composée de 6 joueuses et de 2 réserves.
Un capitaine ne peut donc aligner qu'un maximum de 8 joueuses par rencontre.
Interdiction de faire des changements pendant les têtes à têtes.

Les changements sont autorisés entre le 2^{ème} et 3^{ème} tour ainsi que pendant les parties. Toutefois, un seul changement est autorisé par équipe.

Une dame participant à la coupe Dames ne peut participer à la coupe Messieurs/Mixtes et inversement.

- II. L'équipe est placée sous la responsabilité d'un coach joueur ou non.
- III. Le coach remplira la feuille de match et déposera toutes les licences à la table.
Seuls les joueurs indiqués sur la feuille de match avant le début du premier tour, en tenue et en possession de leurs licences, pourront participer à la rencontre.

Déroulement de la compétition :

Rencontre:

- IV. Les rencontres se disputeront aux dates fixées par le « Comité Exécutif de province ». Celles-ci se dérouleront dans les salles (9 terrains minimum) désignées par le C.E.P. suivant un tour cyclique établi et consultable sur le site de province. Pour chaque district un tirage au sort sera effectué afin de désigner le club organisateur.

F.B.F.P. - Province de Liège
Secrétariat province - rue du Vicinal, 13 - 4041 Vottem - Tf : 0496/614594
Email : secretariat@petanqueprovincieliege.be - Site : www.petanqueprovincieliege.be
Iban : BE83 0688 9608 4815 - Bic : GKCCBEBB

Remarques :

- Un club peut évoluer dans ses propres installations.
- Lors des journées éliminatoires, aucun de droit d'exploitation ne sera réclamé.

Les dates des éliminatoires et journées finales sont fixées par le C.E.P. et consultables sur le site provincial.

V. Déroulement des rencontres :

1 ^{er} tour	:	6 « Tête-à-tête »
2 ^{ème} tour	:	3 « Doublettes »
3 ^{ème} tour	:	2 « Triplettes »

VI. Attribution des points :

Tête-à-tête	:	2 points/partie gagnée
Doublettes	:	3 points/partie gagnée
Triplettes	:	5 points/partie gagnée

Soit un total possible de 31 points.

VII. Est déclaré vainqueur le club ayant le plus de points à l'issue des trois tours.

VIII. Lors des rencontres, les joueuses d'une équipe sont tenues de porter une tenue identique.

IX. Les rencontres se disputeront au minimum sur trois terrains.

X. Lors de la compétition aucune autre organisation ou concours ne pourra se dérouler.

XI. Lors de rencontres se déroulant sur moins de six terrains, les matches en tête-à-tête se dérouleront sans interruption.

Feuille de match papier :

XII. Le coach de l'équipe « VISITEE » remplira toujours la feuille le premier.

XIII. Une pause de 15 minutes sera octroyée entre chaque tour. Celle-ci débutera à la fin de la dernière rencontre.

XIV. A l'issue de chaque tour, durant les 15 minutes de pause, les capitaines établiront leur composition d'équipe pour le tour suivant.

Calendrier, Tirage au sort & Résultats :

- XV. La coupe se déroule entre le 1^{er} septembre et le 31 mars
- XVI. Les dates des rencontres seront déterminées par le C.E.P. et seront publiées sur le site provincial au plus tard le 01 septembre.
Les journées finales A & B se dérouleront en Janvier ou Février.
- XVII. Le tirage au sort est sous la seule responsabilité du C.E.P.
- XVIII. Le tirage au sort est intégral. Aucune protection ne sera accordée aux équipes évoluant en championnat national ou en championnat fédéral.
- XIX. Si plus de 16 clubs participants, un tour de cadrage sera organisé.
Les perdants du cadrage seront éliminés de la compétition.
Lors du tirage au sort du cadrage, le club tiré en premier recevra dans ses installations.

A partir des 1/8 de finale, les 4 clubs tirés en 1^{er} évolueront dans la 1^{ère} salle désignée, et ainsi de suite...
Lors des 1/8 de finale, les ¼ suivront dans la foulée, avec pause pour midi.
Les vainqueurs des 1/8 s'affronteront en ¼
Idem pour les perdants qui eux, participeront à la Coupe B.
A l'issue des ¼ (A & B), les clubs seront qualifiés pour les journées finales.
- XX. Les demi-finalistes de la catégorie « A » devront participer à la Coupe Fédérale en respectant le règlement spécifique à cette dernière.

Journée Finale A & B :

- XXI. Journée finale A & B regroupant les 4 demi-finalistes de la catégorie A et les 4 finalistes de la catégorie B, et ce, donc, dans 2 salles différentes, toujours désignées par le CEP lors d'une procédure d'adjudication. dans un club disposant d'un minimum de 9 terrains de dimensions minimales de 2 x 10 mètres.
- ½ finales, le matin
 - Finales, l'après-midi
- XXII. Les journées éliminatoires et finales de la Coupe débiteront à 9 heures précises avec un arrêt des parties de 12h30 à 13h30 (en fonction du déroulement de la journée) pour permettre aux joueurs de se restaurer.
Les capitaines d'équipes devront se présenter au secrétariat de l'organisation entre 08h15 et 08h30 afin d'y effectuer le tirage des ½ finales.

- XXIII. Un arbitre sera désigné pour les journées finales et sera pris en charge par la Province.
- XXIV. Le club organisateur de la journée finale prendra en charge les repas et boissons du bureau. Celui-ci étant constitué d'un administrateur au maximum et d'un arbitre.
- XXV. Les équipes ayant remporté la Coupe et la Consolante de la Coupe recevront leur trophée lors de cette finale.
- XXVI. Pour les journées finales, un droit d'exploitation de 75,00 € devra être réglé par le club organisateur à la trésorerie provinciale après réception de la facture.

Droits d'inscription et Prix :

- XXVII. Aucun droit d'inscription n'est demandé.
Des coupes, des trophées et des prix (consultables sur le site provincial) seront octroyés.

Sanctions & Amendes :

- XXVIII. En cas de forfait durant la compétition, le club forfait s'expose aux sanctions suivantes :
- Une amende de 250,00 € dont la moitié sera versée au club lésé.
 - Une interdiction d'organisation de Championnat de Province pour la saison d'été suivante.
- XXIX. L'envoi de la feuille de match (formats photo ou Pdf) se fera à l'issue de la rencontre et au plus tard à 22h00 à : coupe@petanqueprovincieliege.be

Responsabilités :

- XXX. La Coupe de province est placée sous la responsabilité du C.E.P. qui désignera un arbitre pour la journée finale. Elle se réserve le droit de désigner des arbitres pour les rencontres des huitièmes et des quarts de finale. Elle se réserve également le droit d'effectuer des contrôles d'alcoolémie au cours de la compétition.

Divers :

La compétition est placée sous la responsabilité du Comité Exécutif Provincial et plus particulièrement sous la responsabilité du Président de province qui prendra notamment en charge :

- Les inscriptions
- Les tirages au sort
- Les résultats

Le Comité Exécutif Provincial est souverain pour trancher les éventuels litiges, recours ou tout autre point non prévu dans le présent règlement.

Ces recours seront introduits par écrit, signé par le capitaine de l'équipe, dans un délai de 7 jours à compter du jour de la rencontre.

Un Jury composé de 3 administrateurs Provinciaux gèrera les éventuels recours sans autre appel possible dans un délai de 7 jours à compter de la date de réception de ceux-ci.

Le règlement, les dates, les tirages au sort et les résultats seront publiés sur le site Internet de la province

(<https://www.petanqueprovinceliège.be>)

F.B.F.P - Province de Liège

Secrétariat province - rue du Vicinal, 13 - 4041 Vottem - Tf : 0496/614594

Email : secretariat@petanqueprovinceliège.be - Site : www.petanqueprovinceliège.be

Iban : BE83 0688 9608 4815 - Bic : GKCCBEBB